

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/248

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT NEUTRALISATION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PARTIE DE LA CHAUSSEE PLACE DE LA RÉSISTANCE À COURNON-D'Auvergne DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE REPRISE SOUS-ŒUVRE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** l'arrêté municipal n°010/476 interdisant la circulation des camions aux poids excédant 3,5 tonnes dans le vieux bourg,

- **Vu** la demande de la société « SOLTECHNIC », concernant la pose d'une benne et le stockage de matériels à hauteur du 6 place de la Résistance à Cournon-d'Auvergne,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de neutraliser le trottoir et partiellement la chaussée à hauteur de ladite adresse à Cournon-d'Auvergne.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le trottoir ainsi qu'une partie de la chaussée seront neutralisés à hauteur du 6 place de la Résistance à Cournon-d'Auvergne, du lundi 10 août 2026 au mardi 25 août 2026 inclus, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur les lieux du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec la société « SOLTECHNIC » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 8 juin 2026.

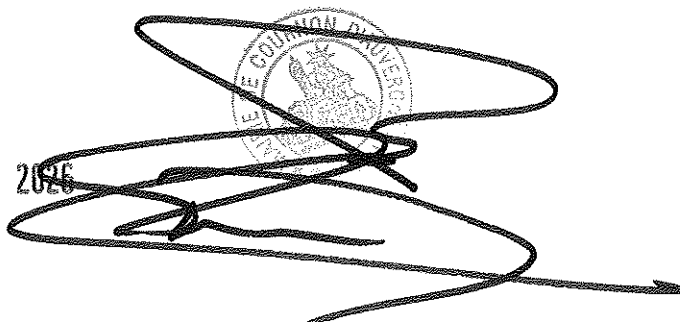
Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le 1 0 JUIN 2026

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COURNON D'AUVERGNE" and a small emblem. The signature is fluid and extends across the lower right portion of the stamp.